

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN OUTIL POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Cette fiche a été réalisée à partir des interventions de Gilles Vermot Desroches, vice-président de *Global Compact France*, Frédérique Granado, directrice RSE de Sanofi France et Sylvain Prioult, directeur QSE¹ d'Abalone Group lors du webinaire du 10 février 2021 organisé par le MEDEF : « Les objectifs de développement durable : un outil pour toutes les entreprises ».

1. LES ODD, OUTIL CRÉATEUR DE VALEUR POUR LES ENTREPRISES

En intégrant les ODD dans leur stratégie RSE, les entreprises bénéficient d'une réelle valeur ajoutée. De par leur démarche globale, ils sont un bon outil de pilotage, permettant de structurer les activités d'une entreprise et d'aider à anticiper leurs attentes futures. Les ODD sont également un bon moyen de communication permettant aux dirigeants d'affirmer leurs engagements en matière de développement durable.

À quoi correspondent les ODD ?

Les Objectifs de Développement durable ont été adoptés en 2015 par les pays membres de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement des pays du monde et visent à éradiquer la pauvreté, mais aussi à assurer la transition de notre société vers un développement durable à travers la lutte contre les inégalités et les changements climatiques.

Ainsi, les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte de ces objectifs en participant au progrès du développement durable à travers leurs activités et leurs impacts sur la société.

C'est dans cette démarche que s'inscrit *Global Compact France*, relais local du *Global Compact* des Nations Unies, qui rassemble des entreprises, toutes tailles confondues, souhaitant s'engager en matière de développement durable.

Global Compact se donne pour mission d'accompagner les entreprises dans leurs démarches RSE et leur appropriation des ODD, mais aussi de promouvoir l'intégration de ces objectifs dans les stratégies de ces dernières. *Global Compact* organise chaque année un tour de France dont l'objectif est de rencontrer et d'accompagner au mieux les organisations qui mettent en œuvre les Objectifs de Développement durables.

Ressources

- [Les 17 Objectifs de Développement Durable et leurs 169 cibles - Global Compact](#)

Mise en œuvre des ODD, une démarche accessible à tous

Beaucoup d'entreprises ne se sentent pas concernées par les ODD, pensant à tort, que cette démarche est réservée aux plus grandes. Et pourtant, nombre d'entreprises, sans le savoir, ont déjà mis en place de nombreuses actions simples, concrètes et peu coûteuses qui peuvent s'inscrire dans les ODD.

La mise en œuvre d'actions en faveur des ODD ne nécessite pas de forme stricte à respecter. C'est une démarche volontaire qui reflète l'engagement des entreprises en matière de développement durable.

1. Qualité, hygiène, sécurité, environnement

Conseil de méthodologie pour s'approprier les ODD

Pour les entreprises qui désireraient se lancer dans cette démarche, nous vous recommandons dans un premier temps d'identifier toutes les initiatives déjà mises en place au sein de votre organisation en lien avec les ODD (exemple : politique en faveur de l'égalité professionnelle, mesures environnementales, réduction des inégalités etc.) ou de partir des ODD pour construire votre stratégie :

- partir de l'existant :

1. identifier les actions déjà mises en place dans l'entreprise,
2. informer les salariés de la démarche et les impliquer sur la mise en œuvre de nouvelles actions,
3. Utiliser les ODD comme outils de pilotage, aide à la décision pour coordonner les actions ;

- partir des ODD :

1. étudier et comprendre les ODD,
2. analyser et comprendre leur impact sur l'entreprise,
3. construire la stratégie de l'entreprise et la feuille de route en fonction des ODD.

Ressources

- [Guide pratique ODD - 2016 - Global Compact](#), avec des exemples concrets de mise en œuvre
- [Le guide des ODD à destination des entreprises - 2015 - SGD Compass](#)

Les bénéfices de cette démarche

La démarche ODD permet d'affiner l'engagement et le rôle de l'entreprise dans la société afin de contribuer au bien commun, mais aussi de renforcer la stratégie globale de l'entreprise.

Véritable outil de pilotage, la mise en œuvre d'une démarche ODD aide à la prise de décision, mais également à mesurer la contribution globale de l'entreprise aux enjeux de la société.

Aussi, en mobilisant en interne les salariés de l'entreprise, ainsi que le reste de ses parties prenantes, les ODD sont facteurs de dialogue et d'attractivité. Ils contribuent par conséquent à la performance de l'entreprise.

2. RETOUR D'EXPÉRIENCE D'ENTREPRISES

Depuis la mise en place des ODD, l'extrême pauvreté a diminué de 28 %. Aussi, selon le baromètre « ODD et entreprises françaises » établi par *Global Compact* en 2020, 93 % des entreprises interrogées se disent engagées en faveur des ODD. Pour 90 % d'entre elles, les ODD permettent de redynamiser et de redonner du sens à leur stratégie RSE.

Afin de mieux comprendre comment les mettre en place et en quoi ils sont utiles aux entreprises, Sylvain Prioult et Frédérique Granado, tous deux membres du *Global Compact France*, nous ont témoigné leurs démarches.

1. SANOFI

Frédérique Granado, directrice RSE de Sanofi France, nous explique qu'afin de mettre en œuvre les ODD, fin 2019 Sanofi France a adopté une démarche pragmatique en réalisant un premier travail d'articulation et de recensement des actions déjà existantes qui répondent aux ODD.

En partant de sa raison d'être – prévenir les maladies et contribuer à soigner et guérir le plus de personnes

possible – Sanofi a pu définir et déterminer ses responsabilités vis-à-vis de ses parties prenantes :

- une responsabilité en tant qu'acteur de la prévention et du soin (correspondant donc à l'ODD n°3 : bonne santé et bien-être) ;
- une responsabilité en tant qu'acteur économique et social (avec 25000 salariés et 32 sites) ;
- une responsabilité en tant qu'acteur dans la cité en contribuant à l'insertion économique et sociale des populations victimes d'inégalités telles que les personnes en situation de handicap, ou encore les jeunes issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV) ;
- une responsabilité environnementale.

Ainsi, ce recensement de responsabilités et d'activités permet de montrer que Sanofi contribue aujourd'hui à 13 Objectifs de Développement durable sur 17.

Sanofi a désiré pousser sa démarche plus loin en incluant ses collaborateurs dans sa politique. Ainsi : des stages de 3^e ont été proposés à des jeunes issus de QPV et du mentorat a été mis en place, incluant ainsi les collaborateurs dans la réalisation des ODD, en particulier l'ODD 4 - Éducation de qualité.

Pour Frédérique Granado, les collaborateurs jouent un rôle important dans la mise en œuvre des ODD. Il est essentiel qu'ils se les approprient et comprennent le sens de ces actions au-delà de l'activité quotidienne de l'entreprise.

À travers ces différentes démarches, Sanofi va sensibiliser considérablement l'ensemble de ses salariés aux ODD et à leur contribution. Les ODD permettent de se projeter, de donner du sens à notre action, une vision sur notre contribution à l'amélioration des conditions de vie des habitants de la planète.

2. ABALONE

Concernant Abalone Group, la démarche a été d'identifier les actions contribuant aux ODD mises en place dans certaines de leurs agences, pour ensuite les déployer dans l'ensemble de l'entreprise.

Sylvain Prioult, directeur QSE, explique qu'Abalone a par exemple mis en place l'action « Un cœur en canette », un projet échelonné sur trois ans alliant le traitement des déchets à l'art.

À cet effet, Abalone a investi dans des collecteurs de canettes et les a mis à disposition dans les écoles, les entreprises partenaires, chez leurs clients, etc. pour pouvoir récupérer le plus de canettes possibles. Ces canettes ont ensuite été remises à l'artiste Alfredo Longo qui a réalisé une structure en forme de cœur à base de 35000 canettes. Cette action a permis à la fois de valoriser le recyclage des déchets et l'art, mais aussi de sensibiliser les citoyens et les parties prenantes en les faisant participer au projet.

Aussi, pour répondre à l'ODD 14 sur la vie aquatique et sur la protection des océans, Abalone a choisi de mettre en place une action qui aurait un impact important, mais qui ne demanderait aucun moyen financier : l'implication des enfants des salariés à travers un concours de dessin sur ce thème afin de les sensibiliser aux questions de développement durable.

Pour Sylvain Prioult, afin d'intégrer les ODD à sa politique RSE, il est recommandé d'utiliser un langage clair et commun pour que ces derniers soient bien intégrés et compris par tous.

Ces différentes actions ont permis à Abalone de sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes sur les ODD et de mener des actions concrètes et impactantes contribuant au développement durable.

Ressources

- Le **document** « La contribution de Sanofi France aux Objectifs de Développement durable »
- Le **rapport RSE** d'Abalone Interim

3. AUTRES RESSOURCES

- **Kit de communication ODD - Septembre 2020 - Global Compact**
- La **contribution aux ODD** de Schneider Electric
- La **contribution aux ODD** du MEDEF
- Le **baromètre** des ODD en entreprises sur le site de *Global Compact France*

Exemples de démarches pour contribuer aux ODD :

Objectifs de Développement durable	Exemples
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Refuser de travailler avec des entreprises connues pour violer les Droits Humains. • Lutter contre l'exclusion à l'embauche en ayant des processus adaptés et en sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs, au-delà même du service RH et des managers.
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer le gaspillage alimentaire au sein de l'entreprise ou du restaurant inter-entreprises en mobilisant l'ensemble des entreprises utilisatrices et des employés. • Sensibiliser ses salariés, clients et consommateurs aux enjeux et pratiques d'une agriculture soutenable.
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur les composants de ses produits et les risques associés (par exemple pour les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées, etc.) en communiquant de manière adaptée. • Sensibiliser ses employés aux risques liés à la sédentarité lors d'une journée de travail.
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des partenariats avec les universités et établissements scolaires locaux afin de contribuer à la formation de professionnels et d'explicitier ses besoins futurs en recrutement. • Proposer des parcours en alternance, des stages, des formations et tout autre moyen de développer des aptitudes professionnelles, notamment des populations vulnérables et des jeunes.
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser ses collaborateurs aux questions d'égalité des sexes et sur les actions à mettre en place au sein de l'entreprise. • Prendre des mesures pour prévenir tout harcèlement sur le lieu de travail (exemple : lieux d'échanges, système d'expression anonyme, mobilisation de la médecine du travail, CHSCT etc.) et sensibiliser à la lutte contre le harcèlement.
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des mesures d'économie d'eau et suivre des indicateurs de résultats. • S'assurer que ses employés aient accès à un point d'eau potable, durable et suffisant.
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sources de gaspillage énergétique, comme des machines qui tournent à vide, des déplacements inutiles ou à vide, des locaux allumés ou chauffés/climatisés sans qu'ils ne soient occupés, des procédés qui ne sont pas correctement optimisés, etc. • Soutenir des projets de promotion des énergies renouvelables.

 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les ressources et produits locaux de manière à soutenir le développement local. • Bannir en interne et dans sa chaîne de valeur les pratiques discriminatoires et arbitraires de gestion et de licenciements des travailleurs et assurer l'égalité de traitement de tous.
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former et qualifier la main d'œuvre industrielle et s'assurer d'un maintien des savoir-faire. • Accompagner les entrepreneurs innovants et contribuer à la diffusion des outils et méthodes d'innovation par des actions de sensibilisation et de formation.
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux programmes d'aide au développement, en contribuant financièrement ou par ses produits et services. • Soutenir les programmes de sensibilisation du grand public sur les enjeux de réduction des inégalités et de développement des populations vulnérables.
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en place de démarches « zéro déchet » pour limiter, trier et valoriser les déchets produits en ville et sensibiliser les habitants à cette démarche. • Favoriser le dialogue avec les parties prenantes du territoire, dont les pouvoirs publics, afin d'augmenter son ancrage local et de développer des synergies multi-acteurs entre les entreprises, la société civile, les associations et l'administration, pour la définition et la réalisation de projets territoriaux collectifs de développement durable.
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une démarche d'éco-conception de ses produits et services pour innover durablement et faire des choix de matières et de procédés de production plus responsables. • Travailler avec des fournisseurs et des clients engagés dans une démarche de développement durable ou qui sont reconnus par des écolabels fiables.
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les transports qui émettent le moins de GES (marche à pied, vélo, transports en commun, transports maritimes, train, etc.) pour ses employés et ses marchandises. • Sensibiliser et former ses collaborateurs, partenaires commerciaux et parties prenantes aux enjeux du changement climatique, et travailler avec eux pour leur prise en compte.
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à participer à des programmes de sensibilisation et d'éducation sur les océans et la vie marine, pour le grand public, ses collaborateurs et ses parties prenantes. • Analyser les impacts potentiels de son activité, notamment de ses déchets et de la fin de vie de ses produits, et mettre en œuvre un plan d'action pour limiter leur déversement dans les océans.
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former et accompagner ses fournisseurs et clients dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs activités, produits et services pour transformer l'ensemble de la chaîne de valeur. • Intégrer des critères « biodiversité » dans la politique achat.
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier ses risques sur l'ensemble de ses activités. • Sensibiliser, promouvoir et former aux enjeux des Droits Humains.
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des partenariats avec des organismes scientifiques et de recherche (université, laboratoires, fondation de recherche) afin de développer des projets en lien avec les ODD. • Soutenir les acteurs associatifs qui développent par exemple des actions sur les ODD.